



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE





# Une procédure *Objective, Attentive, Sécurisée, Interactive.*

Depuis 2003, la Ville de Champigny sur Marne s'associe au Conseil Départemental pour l'organisation des commissions d'attribution de places en crèche sur le territoire communal.

Cette mise en commun de l'offre de places en EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) optimise le potentiel d'accueil sur la commune pour appréhender plus globalement les besoins locaux et les réponses aux familles, et pour simplifier leur parcours.

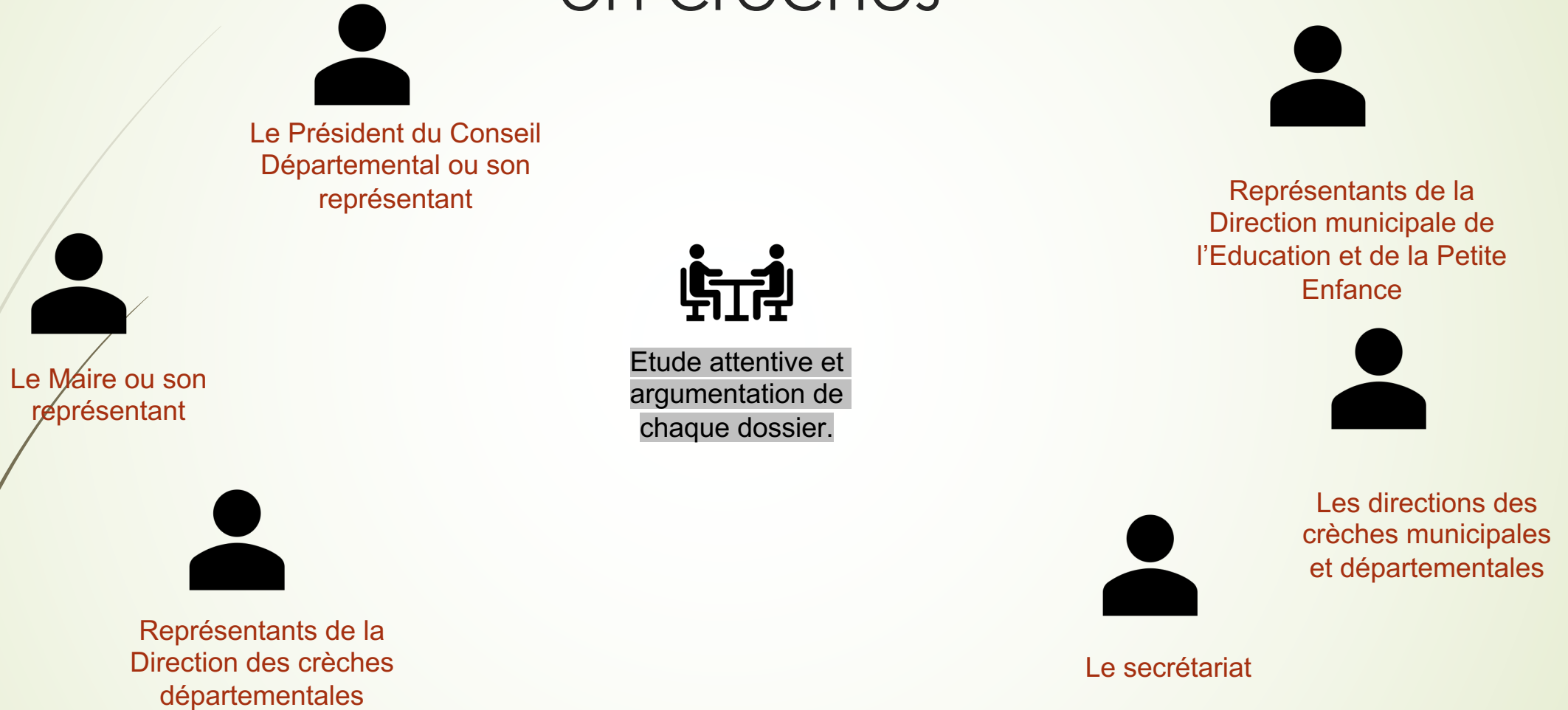
Il est proposé aux familles **un téléservice** commun d'inscription des demandes de places en crèches municipales et départementales.



[www.creches.valdemarne.fr](http://www.creches.valdemarne.fr)

Cet outil dématérialisé s'intègre dans un parcours simplifié qui peut s'articuler autour de points d'informations complémentaires et de réunions collectives.

# La commission d'attribution des places en crèches



La commission se réunit une fois par an au mois de Mai ou Juin.  
Chaque membre de la commission s'engage à respecter l'obligation de réserve et de discrétion.

# Les critères pris en compte



Lieu  
d'habitation



Temps  
d'accueil  
demandé



Taux  
d'encadrement



Equilibre des  
tranches d'âge



Nombre de  
places libres



Mixité  
fille/garçon



Mixité  
sociale



Activité  
des parents



Situation  
familiale



Ressources  
du foyer



Fratrie



Parent/enfant  
en situation de  
handicap



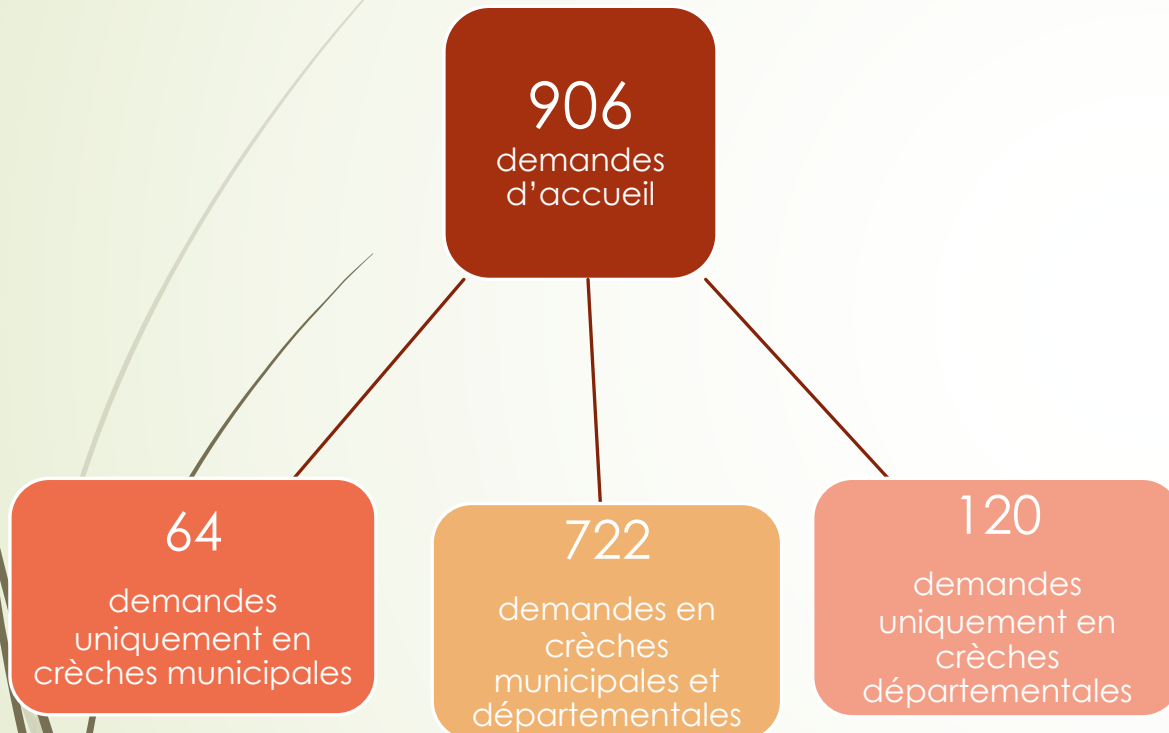
Situation liée  
à la santé



Orientation  
prévention

# Les demandes d'accueil

Commission du 24 mai 2024



Type de familles	Nombre de dossiers étudiés
Famille en couple	699
Familles monoparentales	207

# Résultat de l'attribution des places en crèches

Commission du 24 mai 2024

Sur les **906 demandes** d'accueil

La commissions a attribué **232 places** :

- **142** places pour une structure municipale
- **90** places pour une structure départementale

**Soit un taux de réponse positive de : 25,6%.**

La ville dispose d'un nombre important de structures d'accueil municipales et départementales (10 structures) sur le territoire.

Pour compléter l'offre d'accueil, le territoire dispose d'un réseau de 250 assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s, 9 micro-crèches, une crèche parentale associative et 1 crèche inter-entreprises.

Malgré cette situation favorable et face à une démographie croissante, la ville ne peut pas répondre favorablement à toutes les demandes d'accueil.

# La répartition des **142** places attribuées dans les structures municipales

	Nombre de places attribuées par structure	Section Bébé	Section Moyen	Section Grand
Crèche Familiale	13	2	7	4
Crèche J.EFFEL	31	16	7	8
Crèche LES PAQUERETTES	30	16	9	5
Crèche F.DOLTO	28	16	8	4
Multi-Accueil P.KERGOMARD	40		16	24
<b>TOTAL</b>	<b>142</b>	50	47	45